

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

00000

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

00000

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

**REÇU**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT, le 24 DEC. 2015  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

00000

**18 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE  
DELIBERANT AU MAIRE - EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE  
2015**

Monsieur le Maire expose qu'au cours de l'année 2015, deux emprunts ont été contractés pour les lotissements de Soeix et de Légugnon pour un montant global de 1.400.000 €.

Les caractéristiques des contrats sont les suivantes :

**Budget lotissement de Soeix :**

Financier : La banque postale

Montant : 1.200.000 €

Durée : 3 ans

Echéances : Trimestrielles (intérêts)

Type : Prêt relais à taux fixe remboursement en capital in fine.

Taux : 1,40 %

### **Budget Lotissement de Légugnon :**

Financier : Caisse d'Epargne

Montant : 200.000 €

Durée : 3 ans

Échéances : annuelles (intérêts)

Type : Prêt relais à taux fixe remboursement en capital in fine

Taux : 1,42 %

Par ailleurs, la commune a contracté 3 lignes de trésorerie tant pour le budget principal que pour les budgets annexes. En effet, les régies de l'eau potable et de l'assainissement étant dotées de l'autonomie financière, des lignes de trésorerie dédiées à ces régies ont été ouvertes. Les caractéristiques de ces lignes sont les suivantes :

### **Budget principal**

Financier : Caisse d'Epargne

Montant maximum : 750.000 €

Conditions : EONIA + 1,20

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Commission de non utilisation : 0,30 % sur les tirages non utilisés

Commission d'engagement : 750 €

### **Assainissement**

Financier : Caisse d'Epargne

Montant maximum : 150.000 €

Conditions : EONIA + 1,20

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Commission de non utilisation : 0,30 % sur les tirages non utilisés

Commission d'engagement : 300 €

### **Eau potable**

Financier : Société Générale

Montant maximum : 400.000 €

Conditions : EUF 1 M (Euribor 1 mois moyenné) majoré de 0,70 %

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Commission de confirmation : 0,15 % l'an

Frais de dossier : néant

Forfait de gestion : 1.500 €

Où cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH